



DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
VILLE DE CERET

En l'an deux mille vingt-trois et le quinze février, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel COSTE, Maire.

Présents :

M. COSTE Michel, Maire, Mme BARANOFF Brigitte, M. ANGULO José, Mme JUSTAFRE Stéphanie M. DUNYACH Denis, Mme LACOMBE Maria, Mme MENAHEM Sophie, M. BELTRAN José, M. VILA-PASOLA Marti, Adjoint ; M. COSTE Jean-François, Mme BOISDRON Gisèle, BENARD Gisèle, Mme DUNYACH Monique, Mme BRISSAUD Mina, Mme BOURDIN Géraldine, Mme OHN Christiane, M. PREHAM Anthony, M. BERTHELOT Stéphane, Mme CAPEILLE Sandrine, M. PLANAS Pierre, M. REDONDO Simon, M. INGHAM John, M. PUIGMAL Patrick, Mme QUER Martine, M. PARAYRE Jean, Conseillers Municipaux.

Absent(s) ayant donné procuration :

M. BORREILL Philippe, conseiller municipal à M. COSTE Michel, Maire, Mme BOISORIEUX Michèle, conseillère municipale à Mme DUNYACH Monique, conseillère municipale

Absent(s) :

Mme TORRENT Michèle, conseillère municipale,
M. PLANES Jean-Jacques, conseiller municipal.

Secrétaire de séance : Mme BOURDIN Géraldine

L'association Saint Pierre met à la disposition de la commune de Céret, la salle Saint Pierre, propriété de l'association, située Place de la Liberté, pour 11 dates dans l'année 2023 entre le 1^{er} janvier 2023 et le 31 décembre 2023 :

- Festival de Bandas : 19, 20 et 21 mai (3 jours)
- Comité de Féria : 14, 15 et 16 juillet (3 jours)
- Ronde Cérétane : 15, 16 et 17 septembre (3 jours)
- Cérémonie du 8 mai
- Cérémonie du 11 novembre.

La commune versera à l'association paroissiale Saint Pierre la somme de 1000 Euros (Mille Euros) pour cette mise à disposition 2023 qui concerne les 11 dates sus mentionnées.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée avec l'association Saint Pierre.

LE CONSEIL MUNICIPAL
Entendu le rapport et après en avoir délibéré,
A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

DECIDE

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée avec l'association Saint Pierre,

Date de convocation :
08/02/2023

Nombre de conseillers municipaux

En exercice : 29
Présents : 25
Procurations : 02
Votants : 27

OBJET :

FINANCES

Convention de mise à disposition – Salle Saint Pierre

Date d'affichage :



- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à accomplir l'ensemble des formalités afférentes à sa bonne exécution,
- **DE VERSER** la somme de 1000.00 Euros à l'association Saint Pierre dans le cadre de cette mise à disposition,
- **DIT** que les crédits nécessaires seront prévus au budget.

Ainsi fait et délibéré à CERET, les jour, mois et an susdits.
Pour expédition conforme.

Le Maire de CERET
Michel COSTE

La secrétaire de séance,
BOURDIN Géraldine



Le Maire de CERET

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication.